



Déclaration sur l'honneur

Par **bibile91**, le **30/01/2015** à **14:42**

bonjour

je suis en procédure de divorce par consentement mutuel

nous avons décidé que chacun garderait ses comptes en nom propres et avons fait une liquidation matrimonial chez le notaire uniquement pour la maison ; pour le comptes, le notaire a dit que nous pouvions le faire seul

donc ils n'apparaissent pas sur l'acte

mon mari me laisse sa part de la maison + 20 000 euros en prestations compensatoire (total 166 000 euros)

nous avons un avocat commun qui vient de me demander de remplir une déclaration sur l'honneur pour le juge ; sur cette attestation, elle me demande de ne pas trop mettre mes économies sous prétexte que le notaire n'en a pas parlé !

le problème est que cela risque de fausser le jugement du juge pour la prestation compensatoire, car nous avons gardé chacun nos comptes, mais mon mari a un PEE de + de 100 000 euros

c'est pour cela qu'il me laisse la maison !!!!

qui peut me dire si je passe outre la demande de l'avocat et que je note mon patrimoine, mais il faudrait alors que mon mari note bien le sien et là , je ne sais pas s'il n'a pas tout retiré ...

mais si nous ne notons aucune économie", le juge va trouver une disparité entre moi et mon mari

moi : la maison + 20 000 euros et mon mari : rien (le pauvre homme!)

si quelqu'un peut m'orienter sur la marche à suivre....

merci d'avance

Par **cusung**, le **30/01/2015** à **16:13**

Bonjour,,,,

Déclaration sur l'honneur = soit honnête avec soi_même,,sois honnête devant l'autrui,,sois honnête devant le juge,,,,

Tout va Bien passé,,

Bon courage,,,,

Par **bibile91**, le **30/01/2015** à **18:34**

bonsoir

je dois donc tout déclarer ? et si mon mari, lui ne déclare rien ou peu ...
dilemme....